

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Conclue entre :

l'Association PROFESSION SPORT 38,
7 rue de l'industrie, 38320 Eybens
représentée par Jean-Michel Losa,

Pour la mise à disposition de :

Nom : MOTTIN Philippe
Tel : 06 16 65 97 89 **N° S.S :** 1 77 05 38 421 183 72
Qualification : MULTISPORTS
BP APT

Et le bénéficiaire désigné ci-dessous :

Raison Sociale : MAIRIE DE CHAMPAGNIER**Responsable :** Madame le Maire**Adresse :** Place de l'Eglise

38800 CHAMPAGNIER

Tel : 04 76 89 08 83**Description :**

Intervention en multisports sur la base de 128 heures sur la période avec un règlement lissé des heures, soit 12h par mois de septembre 22 à juin 23, et 8h en juillet 23. Régularisation des heures fin Juillet en fonction du réalisé.

32 séances les lundis. Jours et horaires d'intervention : les lundis de 13h30 à 16h30 + 1 heure de préparation/rangement soit 4 heures par séance. Lieu : dans la cours de l'école et sur le plateau sportif ou au gymnase.

Cours d'EPS pour 4 classes. Effectifs : GS-CP ; CP-CE1 ; CE2-CM1 ; CM1-CM2. Contact : Mme Perrine CHABOUD-CROUSAZ : 04.76.98.23.03 (Mairie) et Tania Jankovic (école) : 04.76.98.23.03 ou 06.03.37.66.56.

Divers : COVID-19 : en cas d'arrêt, la structure s'acquittera de l'ensemble des heures sauf si le chômage partiel est possible. L'indemnité de chômage partiel couvrira les frais sauf 12% qui resteront à votre charge.

Date(s) :

05/09/2022
12/09/2022
19/09/2022
26/09/2022
03/10/2022
10/10/2022
17/10/2022
07/11/2022
14/11/2022
21/11/2022
28/11/2022
05/12/2022
12/12/2022
09/01/2023
16/01/2023
23/01/2023
30/01/2023
20/02/2023
27/02/2023
06/03/2023
13/03/2023
20/03/2023
27/03/2023
03/04/2023
24/04/2023
15/05/2023
22/05/2023
05/06/2023
12/06/2023
19/06/2023
26/06/2023
03/07/2023

Cette convention entre dans le cadre du projet "Animation en Milieu Rural" de développement des activités sportives et culturelles auprès des collectivités locales en milieu rural. Le tarif actuel est obtenu grâce à l'aide du Conseil Départemental de l'Isère.

Il est préalablement rappelé que le bénéficiaire est adhérent au groupement d'employeurs Profession Sport 38 et, à ce titre a pris connaissance des statuts et du règlement intérieur disponible sur notre site internet, au siège de l'association ou sur simple demande, et en accepte l'intégralité des dispositions. Le bénéficiaire atteste sur l'honneur remplir les conditions d'exonération vis à vis des impôts commerciaux. (cf statuts art.7). Le non respect de cette clause entraînerait l'annulation immédiate de la présente convention. Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la présente convention et les accepter. De plus, il s'engage à respecter la législation du code du travail.

Prix Convenus	Prix unitaire	Quantité	Total
Coût de mise à disposition	34,34 €	128	4 395,52 €
Coût de mise à disposition			
Complément annulation en cas de mauvais temps (doc ci-joint)			
Cotisation (année civile) à Profession Sport 38	10,00 €		10,00 €
		TOTAL TTC	4 405,52 €

Règlement à réception de la facture en fin de mois ou de période

Attention : le bénéficiaire, organisateur de l'activité, doit prévoir une solution de replis en cas de mauvais temps sauf s'il a souscrit le "complément annulation en cas de mauvais temps". L'annulation des séances doit se faire par écrit (prise en compte du cachet de la poste).

CLAUSES D'ANNULATION :

- * annulation moins de 60 jours avant la date de début de mise à disposition : 25 % du montant sera facturé.
- * annulation moins de 30 jours avant la date de début de mise à disposition : 50 % du montant sera facturé.
- * annulation moins de 8 jours avant la date de début de mise à disposition : 100 % du montant sera facturé.

Fait en deux exemplaires dont un remis à chacune des parties.

Fait à Eybens, le 26/08/2022

Cachet et signature :

PROFESSION SPORT 38
Maison Départ. des Sports
7 rue de l'industrie
38320 EYBENS
Tél: 04.38.24.03.62
amr38@professionsport38.com



Le bénéficiaire après avoir lu et accepté les conditions générales (recto ET verso) et après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.

Le :

Cachet et signature précédés de la mention "Lu et Approuvé" :